

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 12 mai 2021 portant inscription des chaussures thérapeutiques de série à usage prolongé (CHUP) pour adulte BR 7000 de la Société puyolaise d'articles chaussants au titre II de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS2114937A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 165-1 à L. 165-5 et R. 165-1 à R. 165-28 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Au titre II de la liste des produits et prestations remboursables, chapitre 1^{er}, section H, sous-section 2, dans le paragraphe « Chaussures thérapeutiques à usage prolongé », après la rubrique « Société NEUT », est ajoutée la rubrique suivante :

CODE	NOMENCLATURE
	Société Puyolaise d'Articles Chaussants France
2102733	CHUP, adulte Société Puyolaise d'Articles Chaussants France, BR 7000, la paire Chaussure thérapeutique de série à usage prolongé, BR 7000, de la Société Puyolaise d'Articles Chaussants France, la paire. RÉFÉRENCES PRISES EN CHARGE – BR 7000 V1, BEIGE, pointure : 35-42 – BR 7000 V2, MARRON CLAIR, pointure : 35-48 – BR 7000 V3, BEIGE/MARRON, pointure : 35-48 – BR 7000 V4, MARRON FONCE, pointure : 35-48 – BR 7000 V5, NOIR, pointure : 35-48 – BR 7000 V6, CAFE, pointure : 35-48 – BR 7000 V7, GRIS, pointure : 35-48 – BR 7000 V8, CHOCOLAT, pointure : 35-48 Date de fin de prise en charge : 1 ^{er} juin 2026.

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet à compter du treizième jour suivant la date de sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 mai 2021.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*
N. LABRUNE

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
H. MONASSE

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*
N. LABRUNE